

REVENDICATIONS**1.** Implant d'ancrage osseux à extraction facilitée comprenant :

5 Un manchon expansible (2) s'étendant entre une portion proximale (22) possédant un premier diamètre intérieur, et une portion distale (23) possédant un second diamètre intérieur inférieur audit premier diamètre intérieur, ces deux portions définissant un axe longitudinal (L) et lesdits premier et second diamètres intérieur définissant un profil intérieur dudit manchon expansible (2), et comprenant, d'une part, au moins un premier filetage (20) à l'intérieur du manchon expansible (2) et, d'autre part, au moins un second filetage (21) à l'extérieur du manchon expansible (2),

10 Une vis (1) s'étendant entre une portion proximale (12) et une portion distale (13) sur un axe colinéaire à l'axe (L) et présentant, d'une part, le long dudit axe longitudinal (L), un profil extérieur complémentaire audit profil intérieur dudit manchon expansible (2) et, d'autre part, au moins un filetage (11) extérieur dont le pas de vis est inversé par rapport audit second filetage extérieur (21) du manchon expansible (2),

15 L'implant étant apte à passer d'une position repliée de repos à une position déployée par l'actionnement desdits filetages inversés en provoquant la pénétration de la vis (1) dans le manchon expansible (2) et engendrant l'expansion dudit manchon expansible (2) par déformation, grâce au fait que le diamètre extérieur de la vis (1) est supérieur, au moins sur une portion distale, audit second diamètre intérieur du manchon expansible (2),

20 En position déployée de l'implant, le second diamètre intérieur du manchon expansible (2) étant supérieur ou égal au premier diamètre intérieur,

25 Caractérisé en ce que

La portion distale (13) comporte une tête (17) comprenant au moins une goujure arrière (171) à bord coupant pour fraiser l'os lors de l'extraction de l'implant osseux et faciliter le retrait de l'implant.

30

2. Implant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord coupant de ladite goujure arrière (171) présente un angle, par rapport à l'axe longitudinal (L), déterminé par le sens de filetage de la vis (1) lors du retrait de l'implant.

- 5 3. Implant selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que le diamètre extérieur de la vis (1) est supérieur au diamètre intérieur du manchon expansible (2), par au moins un rétrécissement (271) sur une portion distale.
- 10 4. Implant selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit au moins un rétrécissement (271) est situé, par rapport à la portion proximale et selon l'axe longitudinal (L), à une distance déterminée en fonction de la profondeur, dans le tissu osseux, à laquelle ladite expansion est souhaitée.
- 15 5. Implant selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'implant comprend un filetage externe (15, 152) d'ancrage osseux sur une portion tronconique dont l'évasement est inversé par rapport à l'évasement formé par le tronc de cône du manchon (2) en position déployée.
- 20 6. Implant selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit manchon expansible (2) comporte des fentes longitudinales débouchantes (24) s'étendant jusqu'à sa portion distale (23).
- 25 7. Implant selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que la portion distale (23) du manchon est auto-taraudante grâce au fait qu'elle comporte au moins une encoche ou une goujure (231).
- 30 8. Implant selon les revendications 6 et 7, caractérisé en ce qu'il y a autant d'encoches ou de goujures (231) auto-taraudantes que de fentes longitudinales débouchantes (24).
9. Implant selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit manchon expansible (2) comporte des fentes longitudinales non débouchantes (25).
10. Implant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite vis (1) comprend au moins un marqueur de distance (16) pour

visualiser le moment où le vissage de la vis (1) dans le manchon expansible (2) doit être réalisé dans le sens opposé au vissage du manchon expansible (2) dans le tissu osseux.

- 5 **11.** Implant selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit manchon expansible (2) est réalisé en matière plastique ou élastique.